

## Réunion du conseil Municipal du vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, Mme Oury

Conseillers absents : M. Lorenc, M. Maïa (pouvoir à M. Bezaud), Mme Leclerc (pouvoir à M. Leblond), Mme Hugot, Mme Turlin

Secrétaire de séance : M. Fleury

Le compte-rendu du conseil du 22 juin 2018 est adopté.

### 1/ Marché de travaux de couverture du clocher de l'église

Le cabinet Vade Mecum a analysé les offres des entreprises pour les travaux de toiture du clocher de l'église. L'offre de l'entreprise Bequet a été écartée de la phase de négociation compte tenu du prix (185 464 € HT).

Des questions complémentaires ont été posées à 3 entreprises : Ruellan, Boussicault et de Zinc et de Plomb.

<b>BOUSSICAULT</b>	<b>DE ZINC ET DE PLOMB</b>	<b>RUELLAN</b>
110.960,00 €HT	83.532,00 € HT	93.778,06 € HT

L'offre de l'entreprise de Zinc et de Plomb est la mieux-disante sur le critère prix et la valeur technique.

Le démarrage des travaux est prévu au mois de septembre pour une durée prévisionnelle de 3-4 mois.

Un paratonnerre doit être posé sur le clocher : offres de l'entreprise Gougeon (6764 € HT) et de l'entreprise Mamias (devis en attente).

Le montant de la subvention du Département pour le clocher est de 24586 €.

Une subvention de 7742 € a été accordée pour la toiture de la mairie, une partie de cette somme pourra être affecté au clocher de l'église.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise de Zinc et de Plomb.

### 2/ Modification des statuts de la Communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France

La commune d'Ecrosnes a demandé le transfert de la compétence périscolaire pour son accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les statuts de la communauté de communes doivent être modifiés pour élargir la compétence périscolaire à la commune d'Ecrosnes.

Le Conseil communautaire a voté le 14 juin 2018 cette modification statutaire. Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette modification statutaire.

### 3/ Finances – Décision modificative n°2 budget principal

Une décision modificative doit être prise pour passer les écritures comptables pour la vente à l'euro symbolique à la SAEDEL du terrain du lotissement de la Charmille.

Des crédits budgétaires doivent être ouverts en section d'investissement en dépenses et recettes au chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour un montant de 42000 € (valeur du terrain). La somme de 42000 € devra être amortie sur plusieurs exercices.

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	DM n°2
041 – opérations patrimoniales	0	+ 42 000

Recettes d'investissement	Crédits ouverts	DM n°2
041 – opérations patrimoniales	0	+ 42 000

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.

#### 4/ Compte-rendu annuel contrat de concession lotissement la Charmille

La SAEDEL a transmis le compte-rendu annuel 2017 du contrat de concession du lotissement de la Charmille. Le contrat de concession a été prolongé par un avenant jusqu'en décembre 2021.

Le permis d'aménager a été accordé en octobre 2017. Le chantier de viabilisation a démarré en février 2018 (Marchés de travaux attribués à Eiffage et à Parc Espace). Le bilan financier prévisionnel fait apparaître un excédent de 46 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu annuel d'activité.

#### 5/ Questions diverses :

Travaux au stade (aménagement d'un terrain d'entraînement) : les devis de l'entreprise Genet (21465 € HT) et d'Eiffage Energie (éclairage du terrain) d'un montant de 13680.20 € HT sont retenus. Le coût total de l'opération est de 35145 € HT. Le Département a accordé une subvention de 15008 €.

Travaux de la mairie (remplacement de fenêtres, de volets et de la porte d'entrée) : plusieurs devis ont été établis. L'offre de l'entreprise Kheops Guérin est retenue.

Travaux Halle des sports : la mise en conformité de l'alarme incendie a été commandée à l'entreprise LTE (montant de 10 255 € TTC). Le remplacement des portes de l'entrée sera confié à l'entreprise Boidras (11 625 € HT).

M. Ségard demande si les panneaux tri-flash sont réparables.

La borne à verre située rue des Vignes a été déplacée le long du cimetière dans le prolongement de la rue du Luet.

Mme Lamarque informe le conseil que les effectifs scolaires prévus à la rentrée de septembre 2018 sont de 410 élèves répartis sur 16 classes (l'école élémentaire accueillera 275 élèves répartis sur 11 classes).

Le débroussaillage de l'ancienne ligne SNCF est à prévoir (la dernière intervention a été réalisée en 2016).

La cérémonie commémorative du 11 novembre est à organiser.

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

M DE ROUGE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

MME OURY